



NUMÉRO	SUJET
06-2026	Demande de crédit de CHF 320'000 pour soutenir les activités du far° durant la période 2027-2030
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Charlotte Connell

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La convention quadriennale 2023-2026 engageant le far°, la Ville de Nyon, l'Etat de Vaud et Région de Nyon arrivant à terme, le présent préavis propose de reconduire ce partenariat par le biais d'une nouvelle convention quadriennale pour la période 2027-2030 et d'en fixer les termes financiers.

Contexte / Enjeux

Depuis l'entrée en vigueur de ses statuts en 2016, Région de Nyon s'est engagée à jouer un rôle central dans la définition et la mise en œuvre d'une politique culturelle régionale (art. 5). Cette politique, initiée en 2012, a permis de structurer un écosystème culturel dynamique, renforçant le tissu artistique local, enrichissant l'offre culturelle et augmentant la visibilité et l'impact des institutions majeures du territoire.

Les institutions culturelles conventionnées, parmi lesquelles le far°, Visions du Réel, le Casino-Théâtre de Rolle et l'Usine à Gaz, occupent une place structurante dans l'écosystème culturel régional. Elles contribuent à la création et à la diffusion artistique professionnelle, développent des actions de médiation et participent à la qualité, à la diversité ainsi qu'à l'accessibilité de l'offre culturelle proposée sur le territoire.

Leurs activités contribuent également au rayonnement de la région de Nyon et à son attractivité. À ce titre, ces institutions peuvent bénéficier d'un financement relevant de la politique culturelle régionale et d'une contribution du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT), selon des modalités examinées par la Commission du tourisme.

La politique culturelle de Région de Nyon

En 2025, la nouvelle politique culturelle a été adoptée. Elle se concentre autour de trois priorités structurantes :

- **Un soutien renforcé à la diversité artistique** : Encourager et soutenir le développement artistique dans la région, en appuyant les projets des artistes, en accompagnant les institutions culturelles et en promouvant une diversité artistique couvrant tous les domaines.
- **Une meilleure accessibilité pour les publics** : Favoriser un milieu culturel diversifié, inclusif et accessible, en garantissant un accès équitable à une offre culturelle variée et en soutenant des actions concrètes pour rendre la culture plus ouverte.

- **Une valorisation accrue du patrimoine historique** : Consolider l'identité régionale par l'art et la culture, en soutenant des projets qui contribuent au rayonnement du district de Nyon et en valorisant le patrimoine régional à travers des initiatives culturelles.

Retombées culturelles, économiques et touristiques

Les institutions culturelles conventionnées par Région de Nyon remplissent une mission artistique et culturelle essentielle : elles soutiennent la création professionnelle, favorisent la diffusion des œuvres, développent des actions de médiation et contribuent à l'accessibilité de l'offre culturelle. Par leur rayonnement et leur capacité à attirer des publics au-delà du territoire régional, elles participent également à l'attractivité économique et touristique du district.

Cette contribution se traduit notamment par des dépenses générées dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, des commerces et des services, ainsi que par une visibilité médiatique susceptible de renforcer la notoriété de la région de Nyon. Elle justifie qu'une part du financement des institutions conventionnées soit mobilisée par le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT), en complément du budget culturel ordinaire. Le FRAT soutient des projets touristiques d'importance régionale contribuant à l'attractivité du district ; sa participation est examinée par la Commission du tourisme.

Une première répartition du soutien du FRAT avait été définie sur la base de l'étude de 2017 consacrée aux retombées des événements culturels dans les régions de Nyon et Morges. Afin d'actualiser les données disponibles et de disposer d'une appréciation différenciée de la contribution de chaque institution, Région de Nyon a mandaté, dans le cadre du préavis 61-2025, une étude sur les retombées économiques et médiatiques des événements culturels.

Les résultats de cette étude confirment que les institutions culturelles conventionnées produisent des retombées économiques et médiatiques qui justifient le maintien d'un soutien par le FRAT. Ils ont également permis d'actualiser la répartition des contributions, en tenant compte notamment de la fréquentation, de la provenance des publics, des retombées économiques estimées et de la visibilité médiatique.

Le far° festival des arts vivants Nyon

Fondé en 1984, le far° est un festival estival d'arts vivants qui complète l'offre culturelle de la région nyonnaise. Chaque année, durant une dizaine de jours au mois d'août, il se déploie à Nyon et dans les communes environnantes. Sa singularité réside dans la présentation de spectacles hors-les-murs, investissant des espaces urbains, naturels et patrimoniaux du territoire.

Festival pluridisciplinaire, le far° propose une programmation associant notamment théâtre, danse, performance, cirque et musique. Il accorde une attention particulière aux créations, aux artistes de la relève et aux projets qui interrogent les enjeux contemporains. Il développe également des collaborations avec les écoles, les hautes écoles, les institutions culturelles et les associations du district, ainsi que des actions de médiation et de participation culturelle.

Au-delà de son rendez-vous estival, le far° est actif tout au long de l'année à travers sa fabrique des arts vivants. La Salle des Marchandises, à Nyon, accueille des résidences artistiques, accompagne des projets de création et contribue à faire de Nyon un lieu de travail, d'expérimentation et de diffusion pour les artistes. Cette activité contribue à la professionnalisation des parcours artistiques, au développement de la création contemporaine et au renforcement du positionnement de la région dans le réseau des arts vivants.

Bilan de la convention 2023-2026

Depuis février 2022, le far° est dirigé par Anne-Christine Liske. La période de la convention 2023-2026 correspond à la mise en œuvre de son projet artistique. Les objectifs fixés pour cette période ont été atteints. Le bilan détaillé est joint en annexe. Les principaux éléments à relever pour la période 2023–2026 sont les suivants :

- **Fréquentation** : la fréquentation du festival est en hausse par rapport à la convention précédente, avec un pic en 2024 (4380 personnes) lors de l'édition anniversaire des 40 ans, marquée par une part accrue de propositions gratuites. Elle s'est maintenue à un niveau élevé depuis, avec environ 4300 personnes en 2026 et un taux de fréquentation moyen de 88%.
- **Création** : le far° soutient la création artistique tout au long de l'année, notamment à travers les résidences de la Salle des Marchandises et deux dispositifs de soutien à la création menés avec des partenaires à Lausanne, Lucerne et Lugano. Les propositions artistiques qui en sont issues rencontrent un large succès auprès du public et ont affiché complet ou quasi complet lors du festival.
- **Médiation et inclusion** : le far° a renforcé ses dispositifs de médiation et d'accessibilité (représentations Relax, propositions pour les publics en situation de handicap, tarifs à choix, offres gratuites de spectacles et concerts), consolidant l'accueil de tous les publics et une participation culturelle plus large. Mis en place en 2025 et renouvelé en 2026, le dispositif « Le mercredi, c'est gratuit » a favorisé l'accès du public à la programmation et rencontré un vif succès. Les représentations concernées ont régulièrement affiché complet, témoignant de l'intérêt du public pour les propositions artistiques du far°.

Objet de l'action proposée

Convention quadripartite 2027–2030

La convention établie entre le Canton de Vaud, la Ville de Nyon, Région de Nyon et le far° comprend des objectifs et des indicateurs permettant de fixer les priorités de la période 2027-2030. Elle définit les engagements des partenaires, les modalités de suivi ainsi que les dispositions relatives au rapport annuel d'activités et à la remise des comptes.

L'accent sera mis sur la consolidation du soutien à la création et à la diffusion, le maintien d'un festival ancré sur divers sites du territoire, le développement des publics et la pérennisation des mesures d'accessibilité et d'inclusion. La convention doit également permettre de consolider les conditions de travail et de rémunération des artistes, ainsi que la démarche de durabilité portée par le far°.

Projet pour la période 2027-2030

La période 2027-2030 doit permettre au far° de consolider les acquis des années précédentes. Les priorités sont les suivantes :

- Renforcer l'attractivité du lieu central du festival en tant qu'espace de rencontre et de convivialité et favoriser la fréquentation des spectacles et de l'offre musicale
- Poursuivre la rénovation de la Salle des Marchandises afin d'améliorer les conditions d'accueil. Les travaux porteront notamment sur la mise en place d'un dispositif d'obscurcissement, d'un éclairage scénique permanent ainsi que de mesures destinées à limiter la surchauffe liée aux importantes surfaces vitrées durant la période estivale

- Pérenniser les mesures d'accessibilité, d'inclusion et de médiation, pour ne plus dépendre de financements ponctuels
- Maintenir l'ancrage territorial et les collaborations régionales et nationales
- Poursuivre et consolider la démarche de durabilité engagée depuis 2022

Financement

Budget

Le budget du far°- festival des arts vivants est le suivant :

	2025 (comptes)	2026	2027	2028	2029	2030
Total Charges	1'068'340	1'276'213	1'093'994	1'109'538	1'134'215	1'113'883

Le budget de fonctionnement reste stable pour l'ensemble de la convention.

Le budget 2026 comprend une augmentation liée à des dépenses pour des travaux d'aménagement de la Salle des Marchandises estimées à CHF 191'700. Ces travaux ont fait l'objet de recherches de fonds supplémentaires. De même pour l'augmentation de 2029, elle comprend CHF 20'000 pour des dépenses liées à l'infrastructure et correspond à une demande spécifique à la Loterie Romande.

Financement des partenaires

Soutien en CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ville de Nyon - subvention	275'000	275'000	295'000	295'000	295'000	295'000
Ville de Nyon - aide au loyer	34'584	34'584	34'584	34'584	34'584	34'584
Canton de Vaud	180'000	180'000	180'000	190'000	190'000	190'000
Région de Nyon	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000

Ville de Nyon

Le financement provenant de la Ville de Nyon comprend un soutien annuel aux activités du far° ainsi qu'une aide couvrant une partie du loyer. Une augmentation de CHF 20'000 a été sollicitée auprès de la Ville. Au moment de la rédaction du présent préavis, le budget communal n'a pas encore été adopté et aucune décision relative à une éventuelle augmentation de ce soutien n'a été rendue.

Canton de Vaud

Une augmentation de CHF 10'000 dès 2028 a été sollicitée auprès du Canton. Au moment de la rédaction du présent préavis, le Canton n'a pas encore rendu sa décision.

Financement de la Région

Montants en CHF attribués dans le cadre de la convention	2026	2027	2028	2029	2030
Budget culture, conventions (790712.3636.00)	60'000	60'000	60'000	60'000	60'000
Participation FRAT	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000
Total	80'000	80'000	80'000	80'000	80'000

Contribution par le budget culture

La contribution annuelle de Région de Nyon, prélevée sur le budget culture, s'élève à CHF 60'000 pour la période 2027-2030. Ce montant est identique à celui accordé dans le cadre de la convention 2023-2026, à l'exception de l'année 2024, durant laquelle un montant supplémentaire de CHF 10'000 a été accordé à l'occasion du 40^e anniversaire du festival.

Contribution par le FRAT

La contribution annuelle du Fonds régional d'aide au tourisme s'élève à CHF 20'000 pour la période 2027-2030. Elle complète le soutien apporté au far° au titre de la politique culturelle régionale, en reconnaissance de sa contribution à l'attractivité et au rayonnement touristique du district.

Ce montant est identique à celui accordé dans le cadre de la convention 2023-2026. Il s'inscrit dans la répartition actualisée des contributions FRAT aux institutions culturelles conventionnées, établie à la suite de l'étude sur les retombées économiques et médiatiques des événements culturels mandatée par Région de Nyon. La Commission du tourisme a préavisé favorablement cette répartition lors de sa séance du 29.09.2026.

Communication

Une communication sera préparée pour valoriser le soutien de Région de Nyon au festival far°.

Conclusion

Le far° occupe une place singulière dans la vie culturelle du district et contribue à son rayonnement suprarégional. Par sa programmation, son soutien à la création et ses dispositifs de médiation et d'inclusion, il favorise la diffusion artistique professionnelle et l'accès à la culture pour toutes et tous.

Sa dimension économique et touristique renforce l'attractivité du territoire et justifie l'articulation entre le budget culturel de Région de Nyon et la participation du FRAT.

La convention quadriennale 2027-2030 permettra au far° de poursuivre et de consolider ses missions, dans la continuité de la politique culturelle régionale, tout en accompagnant le développement de l'institution et la pérennité de ses projets.

Annexes

- Budget prévisionnel 2026-2029 du far°
- Bilan des activités 2023-2025
- Projet 2027-2030

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 06-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 320'000 pour la période quadriennale de 2027 à 2030 (sous réserve de l'approbation du budget 2027, 2028, 2029 et 2030. Le montant est décomposé comme suit :
- CHF 240'000 à raison de CHF 60'000 sur le budget ordinaire
- CHF 80'000 à raison de CHF 20'000 par année sur le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT)
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 320'000 en faveur de la Fondation far° de Nyon
- d'imputer le montant de CHF 60'000 par année sur le compte de fonctionnement 790712.3636.00,
- d'imputer le montant de CHF 20'000 par année sur le Fonds FRAT

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 8 octobre 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général